

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance régulière des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 11 avril 2011 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Richard Bénard, les conseillers Paul Laurent, Luc Drapeau, Normand Legault, Joé Deslauriers, Sylvain Sigouin et Carole St-Georges.

Le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin est également présent.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 14 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 29 mars 2011
4. Finance et trésorerie
 - 4.1 Fonds d'administration
 - 4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux
 - 4.3 Fonds de règlement
 - 4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2011
 - 4.5 Facturation diverse
 - 4.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local compensation de base aux municipalités
5. Administration générale
 - 5.1 Demande d'aide financière - Volet I de la Table de récupération hors foyer
 - 5.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 11-819 pour des travaux de pavage sur diverses rues (secteur chemins Ouareau Nord, Saint-Guillaume et Clef Pimbina)
 - 5.3 Autorisation de signature - contrat de travail de l'adjointe administrative
 - 5.4 Nomination à la Commission de développement économique de Saint-Donat
 - 5.5 Autorisation de crédit pour avenants pour le pavillon du parc des Pionniers
 - 5.6 Demande d'amendement à l'aide financière au Pacte rural de la MRC de Matawinie
 - 5.7 Avis de motion pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat
 - 5.8 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour le dragage de l'étang 3 et de la Baie Charrette
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1. Demandes de dérogations mineures
 - 6.1.1 sur une partie du lot 35-2-2, rang 1, canton de Lussier
 - 6.1.2 au 871, rue Principale
 - 6.2 Demandes de permis de lotissement
 - 6.2.1 sur une partie du lot 4, rang 5, canton Archambault
 - 6.2.2 sur une partie du lot 44-1, rang 3, canton de Lussier
 - 6.2.3 pour la création des lots 18-1-29 à 18-1-31, 19-1-52 à 19-1-56 et 19-3-51 à 19-3-55, rang 2, canton de Lussier
 - 6.2.4 pour la création des lots 56-3-2 et 57-2-8, rang 5, canton de Lussier
 - 6.3 Terme des administrateurs nommés sur le Comité consultatif d'urbanisme
 - 6.4 Nomination au Comité consultatif en environnement

- 6.5 Mandat à la firme Environnement Illimité - élaboration d'un concept de projet de compensation de l'habitat du poisson dans la Baie Charette
- 6.6 Demande de nomination à la Commission de toponymie - Impasse des Cimes
- 7. Loisirs sportifs et culturels
 - 7.1 Embauche d'étudiants aux différents services pour la saison estivale 2011
 - 7.2 Demande de fermeture de rue dans le cadre de la Fête Nationale
 - 7.3 Complétion de la programmation culturelle estivale 2011
 - 7.4 Gagnants du concours de photos hiver 2011
 - 7.5 Autorisation de signature - chèque à émettre dans le cadre du Gala des bénévoles
 - 7.6 Autorisation de signature - proposition média 2011
- 8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
 - 8.1 Mandat à la firme Simo pour l'exécution des routes de rinçage unidirectionnel, l'inspection des bornes d'incendie et des boîtiers de vannes d'isolement
 - 8.2 Demande de luminaires sur la rue Nadon
 - 8.3 Mandat à la firme Somavrac pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 %
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile
 - 9.1 Autorisation de signature - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP et du MRNF pour l'implantation de bornes sèches
 - 9.2 Embauche et nomination de la patrouille nautique
- 10. Divers
 - 10.1 Achat de billets pour un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides
 - 10.2 Tournoi de golf Lauda Garceau
 - 10.3 Remboursement de dépenses dans le cadre du « 5 à 7 ensemble pour nos familles » de la Table de concertation petite enfance Matawinie
 - 10.4 Tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat
 - 10.5 Demande d'aide financière de la Polyvalente des Monts - Gala méritas 2011
 - 10.6 Remboursement de dépenses dans le cadre de la présentation de la planification stratégique de la Commission scolaire des Laurentides
 - 10.7 Demande de financement - Fondation
- 11. Période d'information
 - 11.1 Suivi sur les nouvelles plaintes d'irrégularités déposées au MAMROT à l'endroit de la municipalité
 - 11.2 Suivi sur le dossier du camping Russel
 - 11.3 Suivi sur les dépenses concernant Cossette Communications
 - 11.4 Suivi sur l'ancien Provigo
 - 11.5 Suivi de la démolition du 1887, route 125 Sud
 - 11.6 Suivi sur les travaux de dragage - étang 3 et Baie Charette
- 12. Période de questions
- 13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire Richard Bénard procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

11-04-99 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 14 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 29 mars 2011

11-04-100 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance régulière du 14 mars 2011 et de la séance extraordinaire du 29 mars 2011 soient et sont adoptés tel que déposé.

4.1 Fonds d'administration

11-04-101 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes présentés : chèques numéros 20110574 à 20110736 ainsi que les chèques numéros 20110774 et 20110775 pour un montant total de 2 218 641,46 \$, au fonds d'administration soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.2 Fonds de parcs et terrains de jeux

11-04-102 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt par le secrétaire-trésorier et directeur général de l'état du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 31 mars 2011, le fonds s'élève à la somme 3 072,73 \$.

4.3 Fonds de règlement

11-04-103 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que le compte présenté :

- chèque n° 2011001 – *Groupe H²O*, au montant de 9 450,77 \$
Attribué au fonds de règlement 09-786 « Automatisation des puits » et daté du 11 avril 2011 soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussigné, Michel Séguin, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense ci-haut est protégée par la Municipalité de Saint-Donat.

Signé : Michel Séguin
Michel Séguin

4.4 Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 2011

11-04-104 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport budgétaire de la Municipalité de Saint-Donat au 31 mars 2011 et daté du 31 mars 2011.

À ce jour, les dépenses de la Municipalité s'élèvent à 2 259 057,90 \$, ce qui correspond à 18,63 % du budget de l'année en cours. Au même moment, en 2010, 1 954 487,22 \$ avaient été dépensés ce qui correspondait à 16,48 % du budget 2010.

4.5 Facturation diverse

11-04-105 Il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les comptes à recevoir totalisant une somme de 4 206,50\$, détaillés dans une liste préparée par la chef-comptable Lucie Potvin en date du 1^{er} avril 2011, soient et sont par la présente annulés :

DOSSIER	ÉCHÉANCE	EXPLICATIONS	MONTANT	INTÉRÊT	TOTAL
Annabelle Cadieux	11-03-28	Intervention – Service des Incendies	2 995,98\$	1,85\$	2 997,83\$
Yves Sévigny	11-03-28	Intervention – Service des Incendies	1 204,07\$	4,60\$	1 208,67\$
TOTAL			4 200,05\$	6,45\$	4 206,50\$

La facture de monsieur Yves Sévigny sera refaite étant donné que l'adresse de correspondance n'était pas bonne.

4.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - compensation de base aux municipalités

11-04-106 ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 52 064 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Donat informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'entretien du réseau local.

5.1 Demande d'aide financière - Volet I de la Table de récupération hors foyer

11-04-107 ATTENDU l'offre d'accompagnement de la MRC de Matawinie datée du 16 décembre 2010 ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est désireuse de bénéficier de cette aide financière dirigée aux municipalités désirant acheter des équipements de récupération des matières recyclables générées hors foyer, plus spécifiquement en bordures de rues commerciales ou rues principales et dans les parcs ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de mandater la MRC de Matawinie afin d'entamer les démarches nécessaires dans le but de procéder à une demande de financement pour le volet I du programme de la Table pour la récupération hors foyer visant l'achat d'équipements pour la récupération en bordures de rues commerciales et dans les parcs, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat, auprès de la Table pour la récupération hors foyer.

5.2 Adoption du règlement d'emprunt numéro 11-819 pour des travaux de pavage sur diverses rues (secteur chemins Ouareau Nord, Saint-Guillaume et Clef Pimbina)

11-04-108 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MRC MATAWINIE
MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 11-819

Règlement pourvoyant à des travaux de pavage sur diverses rues pour un montant de deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 \$) réparti sur une période de 15 ans

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a mandaté la firme de génie conseil DESSAU pour faire l'analyse de six (6) chemins;

ATTENDU qu'une deuxième phase de 10 kilomètres a été identifiée ;

ATTENDU que les travaux de revêtement d'enrobé bitumineux sont estimés à deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 \$) ;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût desdits travaux ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance régulière du 14 mars 2011 par Luc Drapeau;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat autorise l'exécution de travaux de pavage sur les chemins St-Guillaume, Ouareau Nord, Lac-Provost et Clef Pimbina selon les estimations préliminaires préparées par le Service des travaux publics de la Municipalité en avril 2010 et ajustées en mars 2011.

ARTICLE 2

Afin d'exécuter les travaux mentionnés au présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 \$) détaillée comme suit :

Enrobé bitumineux	:	2 250 000 \$
Honoraires professionnels	:	90 000 \$
Laboratoire		22 500 \$
Taxes nettes	:	210 735 \$
Financement temporaire	:	33 750 \$
Frais d'emprunt	:	45 000 \$

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de deux millions sept cent mille dollars (2 700 000 \$) répartie sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrétée par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance régulière du 11 avril 2011.

Signé: Michel Séguin

Michel Séguin,
Secrétaire-trésorier
et directeur général

Signé: Richard Bénard

Richard Bénard, Maire

5.3 Autorisation de signature - contrat de travail de l'adjointe administrative

11-04-109

ATTENDU que le contrat de travail de l'adjointe administrative viendra à échéance le 19 avril 2011 ;

ATTENDU que ce contrat était d'une durée d'une année avec possibilité de renouvellement ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU les rencontres tenues entre les parties à cet égard ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de travail d'une durée de trois (3) ans à intervenir avec madame Anouk Poitras-Guilbeault, adjointe administrative à la Direction générale et au cabinet du maire.

5.4 Nomination à la Commission de développement économique de Saint-Donat

11-04-110 ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 11-03-68 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 mars dernier ;

ATTENDU qu'un seul poste est désormais à pourvoir au sein de la Commission de développement économique de Saint-Donat ;

ATTENDU qu'il demeure souhaitable que ce poste soit comblé par une personne représentant le milieu ;

ATTENDU qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission, il est nécessaire de nommer officiellement cet administrateur ;

ATTENDU l'intérêt manifesté par monsieur Carl Émond afin d'occuper ce poste vacant ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de nommer monsieur Carl Émond à titre d'administrateur à la Commission de développement économique de Saint-Donat, et ce, pour un mandat de deux (2) années.

5.5 Autorisation de crédit pour avenants pour le pavillon du parc des Pionniers

11-04-111 ATTENDU le mandat octroyé à la firme Norexco au mois d'octobre dernier dans le but de permettre la construction d'un pavillon au parc des Pionniers ;

ATTENDU l'imprévu majeur rencontré au niveau de la capacité portante du sol ;

ATTENDU les modifications apportées en matière de plomberie, d'électricité et d'architecture au cours de la construction ;

ATTENDU les avenants produits et recommandés en ce sens par la firme Luc M. Allard, architecte retenu par la Municipalité pour assurer la surveillance desdits travaux ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de requérir un montant de 93 514,07 \$, avant taxes, au surplus accumulé de la Municipalité afin de procéder au paiement de la firme Norexco pour les coûts supplémentaires engendrés dans le cadre de la construction du pavillon au parc des Pionniers.

5.6 Demande d'amendement à l'aide financière au Pacte rural de la MRC de Matawinie

11-04-112 ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et la MRC de Matawinie relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité* pour la construction du pavillon au parc des Pionniers ;

ATTENDU les coûts supplémentaires engendrés par ce projet de construction ;

ATTENDU les avenants produits et recommandés en ce sens par la firme Luc M. Allard, architecte retenu par la Municipalité pour assurer la surveillance desdits travaux ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de demander à la MRC de Matawinie l'amendement dudit protocole d'entente de façon à obtenir un montant supplémentaire de 93 514,07 \$, avant taxes, afin de pourvoir aux coûts supplémentaires liés à la construction du pavillon au parc des Pionniers.

5.7 Avis de motion pour modifier le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat

Retiré, séante tenante.

5.8 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt pour le dragage de l'étang 3 et de la Baie Charette

Avis de motion est donné par Sylvain Sigouin à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, un projet de règlement d'emprunt sera déposé pour les travaux de dragage de l'étang 3 et de la Baie Charette.

**6.1.1 Demande de dérogation mineure : sur une partie du lot
35-2-2, rang 1, canton de Lussier**

11-04-113 ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2011-0011, présentée par Gestion Yves Lavoie inc., pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée d'une partie du lot 35-2-2, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-01-5070 à l'effet de permettre la subdivision de quatre lots n'ayant pas la largeur de 50,0 mètres prescrite au règlement de lotissement no 91-352, article 6.1.2.3 et au règlement sur le zonage no 91-351 à la grille des usages et normes pour la zone no H01-68.

Le tout tel que présenté sur un plan projet de lotissement produit par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 21 janvier 2011 et portant le no 3110 de ses minutes. Plus précisément :

- Pour la parcelle identifiée par un (2), la largeur proposée est de 43,60 mètres (largeur insuffisante de 6,40 mètres);
- Pour la parcelle identifiée par un (3), la largeur proposée est de 43,60 mètres (largeur insuffisante de 6,40 mètres);
- Pour la parcelle identifiée par un (4), la largeur proposée est de 43,60 mètres (largeur insuffisante de 6,40 mètres) ;
- Pour la parcelle identifiée par un (5), la largeur proposée est de 43,57 mètres (largeur insuffisante de 6,43 mètres) ;

ATTENDU que les dispositions relatives à la superficie et à la profondeur des lots proposés sont respectées ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant à savoir qu'il ne pourrait procéder à a subdivision des lots projetés ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 mars 2011 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2011-0011, présentée par Gestion Yves Lavoie inc., pour sa propriété située au chemin Régimbald, étant constituée d'une partie du lot 35-2-2, rang 1, canton de Lussier et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 4731-01-5070 afin d'autoriser la subdivision de quatre lots n'ayant pas la largeur prescrite de 50,0 mètres. Le tout tel que présenté sur un plan projet de lotissement produit par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètres, en date du 21 janvier 2011 et portant le no 3110 de ses minutes.

6.1.2 Demande de dérogation mineure : au 871, rue Principale

11-04-114 ATTENDU la demande de dérogation mineure no 2011-0014, présentée par IGA Marché Juteau, pour sa propriété située au 871 rue Principale et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5030-55-9555 à l'effet de permettre :

- l'installation d'une seconde enseigne rattachée au bâtiment commercial, alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée aux termes de l'article 7.2.4 du règlement sur le zonage no 91-351 ;
- que l'enseigne projetée ait une superficie totale de 4,45 mètres carrés, alors que la superficie maximale autorisée est fixée à 4 mètres carrés aux termes de l'article 7.2.4 du règlement sur le zonage no 91-351 ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure vise une disposition du règlement sur le zonage no 91-351 pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que l'application du Règlement sur le zonage créerait un préjudice sérieux au requérant à savoir qu'il ne pourrait procéder à l'installation de l'enseigne projetée ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires d'immeubles voisins de leurs droits de propriété et qu'elle ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 17 mars 2011 ;

ATTENDU que la demande a été affichée le 28 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'accorder la demande de dérogation mineure no 2011-0014, présentée par IGA Marché Juteau, pour sa propriété située au 871 rue Principale et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Donat sous le matricule no 5030-55-9555 afin d'autoriser :

- l'installation d'une seconde enseigne rattachée au bâtiment commercial, alors qu'une seule enseigne rattachée au bâtiment est autorisée aux termes de l'article 7.2.4 du règlement sur le zonage no 91-351 ;
- que l'enseigne projetée ait une superficie totale de 4 mètres carrés, étant la superficie maximale autorisée aux termes de l'article 7.2.4 du règlement sur le zonage no 91-351, au lieu des 4,5 mètres carrés demandés par le requérant.

Le tout tel que présenté sur un plan produit par International Néon, portant le no WIP2011/IGA/8301ST-DONAT/CDR/SIGNAGE.

6.2.1 Demande de permis de lotissement : sur une partie du lot
4, rang 5, canton Archambault

11-04-115 ATTENDU le plan projet de lotissement déposé par monsieur Éric Lavoie, mandataire, pour la création de 12 terrains projetés sur une partie du 5, rang 5, canton Archambault, en référence au plan déposé et préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 2011 et portant le no 3109 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que les demandes de permis de lotissement pour la création des 12 terrains projetés, soit assujetties au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan projet de lotissement préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 2011 et portant le no 3109 de ses minutes.

6.2.2 Demande de permis de lotissement : sur une partie du lot
44-1, rang 3, canton de Lussier

11-04-116 ATTENDU le plan projet de lotissement déposé par monsieur Robert Ayotte, pour la création de 11 terrains, en référence au plan projet de lotissement préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 17 février 2011 et portant le no 3141 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que les demandes de permis de lotissement pour la création des 11 terrains projetés, soient assujetties au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 17 février 2011 et portant le no 3141 de ses minutes.

6.2.3 Demande de permis de lotissement : pour la création des
lots 18-1-29 à 18-1-31, 19-1-52 à 19-1-56 et 19-3-51 à
19-3-55, rang 2, canton de Lussier

11-04-117 ATTENDU la demande de permis de lotissement déposée par Agys inc., représenté par monsieur Yvon Langlois, son président, pour la création des lots 18-1-29 à 18-1-31, 19-1-52 à 19-1-56 et 19-3-51 à 19-3-55, rang 2, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2011 et portant le no 3121 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Yvon Langlois, son président, pour la création des lots 18-1-29 à 18-1-31, 19-1-52 à 19-1-56 et 19-3-51 à 19-3-55, rang 2, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, en date du 28 janvier 2011 et portant le no 3121 de ses minutes.

6.2.4 Demande de permis de lotissement : pour la création des
lots 56-3-2 et 57-2-8, rang 5, canton de Lussier

11-04-118 ATTENDU la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Jean Labarre, pour la création des lots 56-3-2 et 57-2-8, rang 5, canton de Lussier, en référence au plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mars 2011 et portant le no 391 de ses minutes ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 45 du Règlement sur les permis et certificats no 06-728, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéro de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, qu'il cède à la municipalité sept pour cent (7 %) du terrain compris dans le plan à un endroit qui convient pour l'établissement d'un parc. Au lieu de cette superficie, le conseil peut exiger le paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation ;

ATTENDU qu'après diffusion de ce plan auprès des différents services municipaux, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au service de l'urbanisme, quant à l'utilisation de cette taxe de 7 % ;

ATTENDU qu'aux termes de l'article 2.15 du Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme no 91-355, le comité a le devoir d'étudier, en général, toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et de faire rapport au conseil de ses observations et recommandations ;

ATTENDU qu'après analyse de la demande, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de percevoir une contribution pour fin de parc en argent ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu que la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Jean Labarre, pour la création des lots 56-3-2 et 57-2-8, rang 5, canton de Lussier, soit assujettie au paiement d'une somme égale à sept pour cent (7 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la partie du terrain comprise dans le plan d'opération cadastrale préparé par monsieur Tristan Séguin, arpenteur-géomètre, en date du 8 mars 2011 et portant le no 391 de ses minutes.

6.3 Terme des administrateurs nommés sur le Comité consultatif d'urbanisme

11-04-119 ATTENDU que les membres sont nommés pour un mandat de deux (2) ans ;

ATTENDU que les membres ont exprimé leur désir de poursuivre le travail sur chacun des comités pour un nouveau mandat de deux (2) ans ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de mandater les membres suivant du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux (2) ans :

- Nathalie Boussion
- Diane Rivard
- Jules Gagnon
- Carole Gagnon

6.4 Nomination au Comité consultatif en environnement

11-04-120 ATTENDU le règlement n°07-740 constituant un Comité consultatif en environnement ;

ATTENDU que le Comité consultatif en environnement doit être composé de sept (7) membres choisis parmi les résidants de la Municipalité de Saint-Donat conformément à l'article 2.2 du chapitre 2 sur la composition du comité ;

ATTENDU qu'une place de membre parmi les résidants de la Municipalité est présentement vacante ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de nommer monsieur Jacques Marcoux à titre de membre du Comité consultatif en environnement, le tout conformément à la recommandation faite par le comité.

6.5 Mandat à la firme Environnement Illimité - élaboration d'un concept de projet de compensation de l'habitat du poisson dans la Baie Charette

11-04-121 ATTENDU les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et du ministère des Pêches et Océans Canada dans le cadre de l'étude d'impacts sur l'environnement relativement au projet de dragage de l'étang n°3 et de la baie Charette ;

ATTENDU que la réhabilitation de la frayère à éperlan autrefois présente sous le pont de la baie Charette est une condition obligatoire à l'obtention des décrets ministériels et des certificats d'autorisation pour la réalisation des travaux ;

ATTENDU que la Municipalité doit avoir recours à des services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour l'élaboration du projet de compensation ;

ATTENDU les deux (2) soumissions reçues suite à un appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU que la firme Environnement Illimité Inc est le plus bas soumissionnaire conforme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'octroyer le mandat de l'élaboration d'un concept de projet de compensation de l'habitat du poisson dans la baie Charette à la firme Environnement Illimité Inc pour un montant de 12 506 \$, avant taxes.

6.6 Demande de nomination à la Commission de toponymie - Impasse des Cimes

11-04-122 ATTENDU une récente demande de permis de subdivisions sur un tronçon de rue actuellement désigné comme étant le « chemin des Cimes » ;

ATTENDU que pour les subdivisions projetées, la Municipalité devra éventuellement attribuer de nouveaux numéros civiques ;

ATTENDU que l'ordre des numéros civiques projetés pourrait susciter la confusion étant donné que le tronçon de rue impliqué est en fait une entité distincte du chemin des Cimes ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité d'assurer un repérage rapide et efficace des propriétés situées sur son territoire, principalement pour les services d'urgences ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de déposer une demande à la Commission de toponymie à l'effet de nommer le nouveau chemin créé « Impasse des Cimes ».

7.1 Embauche d'étudiants aux différents services pour la saison estivale 2011

11-04-123 Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2011 aux conditions prévues à la convention collective de travail qui lie les employés, cols blancs et bleus, à la Municipalité, tel que recommandé par les directeurs de service.

Service des loisirs sportifs et culturels		
<i>Moniteurs</i>		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Caterina Mamprin	5 ^e année	12,50 \$
Caroline Devost	5 ^e année	12,50 \$
Cloé Beauséjour	5 ^e année	12,50 \$
Béatrice Belhumeur	4 ^e année	12,00 \$
Roxanne Garceau	3 ^e année	11,50 \$
Geneviève Favreau	2 ^e année	11,00 \$
Antoine Gendron	2 ^e année	11,00 \$
Marilyn Lavoie	2 ^e année	11,00 \$
Geneviève Lamarche-Gagnon	2 ^e année	11,00 \$
<i>Début de l'emploi : mai 2011</i>		
<i>Fin de l'emploi : 19 août 2011</i>		
<i>Sauveteurs</i>		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Gabriel Hardy-Martin	2 ^e année	13,50 \$
<i>Début de l'emploi : 13 juin 2011</i>		
<i>Fin de l'emploi : 5 septembre 2011</i>		
Service des parcs et bâtiments		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Simon Thibault	4 ^e année	12,00 \$
Éric Sénécal	2 ^e année	11,00 \$
Olivier Aubin	2 ^e année	11,00 \$
Gabriel Monette	2 ^e année	11,00 \$
Marie-Philippe Boily	2 ^e année	11,00 \$
Émile Collin	2 ^e année	11,00 \$
Service de l'environnement		
<i>Stagiaires</i>		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Sébastien Simard	N/A	16,00 \$
Stéphanie Legault	N/A	12,00 \$
Service des travaux publics		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Marc-André Michaud	3 ^e année	11,50 \$
Kristopher Latreille	3 ^e année	11,50 \$
Service de l'urbanisme		
<i>Stagiaire</i>		
Noms	Expérience	Salaire horaire
Patrick Gauthier	N/A	11,00 \$

7.2 Demande de fermeture de rue dans le cadre de la Fête Nationale

11-04-124 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat est organisateur de la Fête Nationale du 24 juin 2011 ;

ATTENDU que des activités d'animation sont prévues dans la rue et que pour la sécurité des citoyens et le bon déroulement de cette fête, il est nécessaire de fermer la rue Principale ;

ATTENDU la demande de madame Sophie Charpentier, directrice du Service des loisirs sportifs et culturels en date du 4 avril 2011;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de mandater la directrice des Loisirs sportifs et culturels pour le dépôt d'une demande auprès du ministère des Transports du Québec afin d'autoriser la fermeture de la rue Principale dans le cadre de cet événement, et ce, de 11 h à 18 h entre la rue Aubin et la rue Saint-Donat.

7.3 Complétion de la programmation culturelle estivale 2011

11-04-125 ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 11-03-83 lors de la séance régulière du conseil municipal le 14 mars dernier ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif en loisirs culturels concernant la complétion de la programmation culturelle estivale 2011 ;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service des Loisirs sportifs et culturels daté du 30 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter la programmation culturelle estivale 2011, telle que recommandée par le Comité consultatif en loisirs culturels, déposée par madame Sophie Charpentier, directrice du Service des loisirs sportifs et culturels, dans un rapport daté du 30 mars 2011 et d'autoriser le paiement des cachets des spectacles, tels que stipulés aux contrats. Le maire Richard Bénard et madame Sophie Charpentier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat tous les contrats avec les artistes qui présenteront des spectacles.

PARC DES PIONNIERS

Date	Artiste
Jeudi 14 juillet	Misses Satchmo
Jeudi 21 juillet	Johanne Cantara
Jeudi 28 juillet	Trois
Jeudi 4 août	Les Boppers
Jeudi 11 août	Alan Gerber

PLACE DE L'ÉGLISE

Date	Artiste
Samedi 2 juillet	Andrée Watters en trio acoustique
Samedi 9 juillet	Dan Bigras
Samedi 16 juillet	Boogie Wonder Band
Samedi 23 juillet	William Deslauriers
Samedi 30 juillet	Alain-François
Samedi 6 août	The ladies of the canyons
Samedi 13 août	Remember Elvis
Samedi 20 août	Lucky Uke

7.4 Gagnants du concours de photos hiver 2011

11-04-126 ATTENDU le concours de photos lancé par le Service des loisirs sportifs et culturels ;

ATTENDU que vingt-neuf (29) photos ont été reçues et analysées par un jury formé de six (6) personnes ;

ATTENDU les recommandations dudit jury transmises par la directrice des Loisirs sportifs et culturels dans son rapport daté du 31 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu d'autoriser les versements aux trois (3) gagnants et mandater madame Sophie Charpentier, directrice des Loisirs sportifs et culturels à leur remettre les prix et faire signer une autorisation à reproduire les photos.

Gagnant	Prix	Photo
Premier prix : Francine Gibeault	100 \$	Lac Archambault près du pont Coutu
Deuxième prix : Ginette Auger	50 \$	Point de vue lors d'une randonnée en raquettes
Troisième prix : Rachel Côté	25 \$	Paysage chemin de la Baie de l'ours

7.5 Autorisation de signature - chèque à émettre dans le cadre du Gala des bénévoles

11-04-127 ATTENDU que, cette année, le Gala des bénévoles aura lieu le 15 avril 2011 ;

ATTENDU que les candidatures reçues, ayant été analysées par un jury et retenues par ce dernier seront, bien entendu, dévoilées seulement qu'au cours de cette soirée reconnaissance ;

ATTENDU que tous les montants remis sont commandités par des commerçants de Saint-Donat ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de procéder à l'émission de huit (8) chèques distincts au montant respectif de 300 \$ à être remis dans le cadre du Gala des bénévoles qui se tiendra le 15 avril prochain.

7.6 Autorisation de signature - proposition média 2011

11-04-128 ATTENDU la tenue de plusieurs spectacles au cours de la prochaine saison estivale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite promouvoir ces événements dans le but de mousser l'aspect touristique et villégiateur de Saint-Donat ;

ATTENDU la proposition média d'Astral Media Affichage datée du 31 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'autoriser le maire Richard Bénard et le secrétaire-trésorier et directeur général Michel Séguin à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Donat le contrat de vente avec la compagnie Astral Media Affichage. L'achat de cet espace publicitaire totalise 22 930,21 \$, plus taxes, pour une période de 7 semaines, soit du 13 juin au 31 juillet 2011, en plus de la production de la toile au montant de 1 100 \$, plus taxes.

8.1 Mandat à la firme Simo pour l'exécution des routes de rinçage unidirectionnel, l'inspection des bornes d'incendie et des boîtiers de vannes d'isolement

11-04-129 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution des routes de rinçage unidirectionnel, inspection des bornes d'incendie et des boîtiers de vannes d'isolement ;

ATTENDU qu'à l'ouverture de soumissions, le 21 mars 2011 à 14 h, la Municipalité a reçu deux (2) soumissions ;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues par le directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 21 mars 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de d'octroyer le mandat l'exécution des routes de rinçage unidirectionnel, inspection des bornes d'incendie et des boîtiers de vannes d'isolement pour les années 2011, 2012 et 2013 à la firme Simo pour un montant total de 39 702,92 \$, incluant les taxes et laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres.

8.2 Demande de luminaires sur la rue Nadon

11-04-130 ATTENDU plusieurs demandes adressées en ce sens à l'attention de la Direction générale ;

ATTENDU que présentement, entre la rue Saint-Luc et la rue Allard, on ne retrouve seulement qu'un luminaire ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation à cet égard émises par le directeur des Travaux publics dans son rapport daté du 8 novembre 2010 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de procéder à l'installation de deux (2) luminaires afin de rendre ce secteur plus sécuritaire soit sur le dernier poteau d'Hydro-Québec sur la rue Nadon ainsi qu'avant la courbe et avant l'intersection de la rue Allard sur le poteau existant.

8.3 Mandat à la firme Somavrac pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 %

11-04-131 ATTENDU que la Municipalité de Saint-Donat fait de l'épandage de chlorure de calcium sur ses chemins de graviers pendant la période estivale ;

ATTENDU que la Municipalité est allée en appel d'offres publiques au mois de mars 2011 pour ce produit;

ATTENDU que les soumissions ont été ouvertes le 4 avril 2011 ;

ATTENDU le rapport du directeur des Travaux publics daté du 5 avril 2011 ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu d'accepter la soumission la plus basse conforme de la firme Somavrac pour un montant de 164 917,83 \$ taxes incluses.

9.1 Autorisation de signature - demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP et du MRNF pour l'implantation de bornes sèches

11-04-132 ATTENDU les exigences du schéma de couverture de risque incendie quant à l'implantation de bornes sèches ;

ATTENDU que ces travaux devront être effectués, en partie, dans la bande riveraine et le littoral ;

ATTENDU qu'en ce sens, un certificat d'autorisation des autorités compétentes doit être obtenu au préalable ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Michel Séguin, à signer et déposer pour et au nom de la Municipalité une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de permettre le bon déroulement desdits travaux d'implantation de bornes sèches ciblés sur le territoire de la Municipalité.

9.2 Embauche et nomination de la patrouille nautique

11-04-133 ATTENDU que l'adoption du règlement numéro 10-803 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes ainsi que la révision du fonctionnement de la patrouille nautique en collaboration avec la Sûreté du Québec soutiendront, de façon significative, la patrouille nautique municipale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que sa patrouille puisse s'assurer du respect de la réglementation municipale sur les plans d'eau ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Sylvain Sigouin et unanimement résolu d'embaucher au tarif horaire de 20 \$ pour la période estivale messieurs Paul Émond et Joseph Emmanuel Kenneth et de nommer ceux-ci à titre d'officiers municipaux.

10.1 Achat de billets pour un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides

11-04-134 ATTENDU l'invitation datée du 22 mars 2011 à un souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 28 avril prochain ;

ATTENDU que les fonds recueillis serviront à donner un coup de pouce aux projets d'école ciblant la persévérance et aux familles dont la situation financière est précaire ;

ATTENDU que les établissements scolaires situés sur notre territoire font partie de la Commission scolaire des Laurentides ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu de procéder à l'achat de deux (2) billets au montant de 100 \$ chacun afin d'assister à ce souper gastronomique au profit de la Fondation pour la réussite scolaire des élèves de la Commission scolaire des Laurentides qui se tiendra le 28 avril prochain et d'y déléguer messieurs Paul Laurent et Sylvain Sigouin, conseillers municipaux, dans le but de permettre le remboursement de leurs frais de déplacement ainsi que de tout autre frais inhérent à cette participation.

10.2 Tournoi de golf Lauda Garceau

11-04-135 Il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu que la Municipalité s'inscrive au tournoi de golf Lauda-Garceau du 25 mai 2011 au Club de golf de Saint-Donat en procédant à l'achat d'un quatuor au montant total de 780 \$.

10.3 Remboursement de dépenses dans le cadre du « 5 à 7 ensemble pour nos familles » de la Table de concertation petite enfance Matawinie

11-04-136 ATTENDU l'invitation datée du 17 mars 2011 dans le cadre d'un « 5 à 7 ensemble pour nos familles » mis sur pied par la Table de concertation de la petite enfance Matawinie qui se tiendra le 28 avril prochain ;

ATTENDU que lors de cet événement, monsieur Luc Drapeau, conseiller municipal ainsi que madame Sophie Charpentier, directrice des Loisirs sportifs et culturels, ont été dûment invités à témoigner de leur démarche d'élaboration de la Politique familiale de la Municipalité, le tout en collaboration avec les membres du Comité famille ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu de rembourser les frais inhérents au déplacement de monsieur Luc Drapeau, conseiller municipal, pour sa présence dans le cadre de ce « 5 à 7 ensemble pour nos familles » mis sur pied par la Table de concertation de la petite enfance Matawinie qui se tiendra le 28 avril prochain au Bistro Sainte-Marcelline de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

10.4 Tournoi de golf de la Fabrique de Saint-Donat

11-04-137 ATTENDU l'invitation de la Fabrique de Saint-Donat datée du 18 mars 2011 relativement à la deuxième édition de leur tournoi de golf ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement que la Municipalité s'inscrive audit tournoi dont les profits seront versés à la Fabrique de St-Donat, lequel se tiendra le 14 septembre 2011 en procédant à l'achat d'un quatuor pour un montant de 440 \$.

10.5 Demande d'aide financière de la Polyvalente des Monts - Gala méritas 2011

11-04-138 ATTENDU la demande d'aide financière de la Polyvalente des Monts pour son Gala Méritas 2011 datée du 1^{er} mars 2011 ;

ATTENDU que la Municipalité s'implique continuellement dans la reconnaissance scolaire ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Joé Deslauriers et unanimement résolu d'octroyer un montant de 200 \$ à la Polyvalente des Monts pour le Gala Méritas 2011.

10.6 Remboursement de dépenses dans le cadre de la
présentation de la planification stratégique de la
Commission scolaire des Laurentides

11-04-139 ATTENDU l'invitation datée du 29 mars 2011 à la rencontre des partenaires municipaux pour la présentation de la planification stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire des Laurentides ;

ATTENDU que deux (2) représentants municipaux doivent être dûment désignés afin d'y assister ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Paul Laurent et unanimement résolu de rembourser les frais inhérents au déplacement de monsieur Luc Drapeau, conseiller municipal, pour sa présence dans le cadre de cette présentation en compagnie de la directrice des Loisirs sportifs et culturels.

10.7 Demande de financement - Fondation médicale des
Laurentides et des Pays-d'en-Haut - lancement de l'Agenda
2012

11-04-140 ATTENDU la demande de financement de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut datée du 29 mars 2011 ;

ATTENDU que la Fondation médicale supporte plusieurs projets sur le territoire de la Municipalité et plus précisément reliés au CLSC et au CHSLD ;

ATTENDU l'implication et le support constant de la Municipalité dans les projets reliés à la Fondation médicale ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ PAR Luc Drapeau et unanimement résolu de réserver un espace publicitaire pour la Municipalité équivalant à une page d'information dans l'Agenda 2011 de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut pour un montant de 569,22 \$.

11. Période d'information

- 11.1 Suivi sur les nouvelles plaintes d'irrégularités déposées au MAMROT à l'endroit de la municipalité
- 11.2 Suivi sur le dossier du camping Russel
- 11.3 Suivi sur les dépenses concernant Cossette Communications
- 11.4 Suivi sur l'ancien Provigo
- 11.5 Suivi de la démolition du 1887, route 125 Sud
- 11.6 Suivi sur les travaux de dragage - étang 3 et Baie Charette

12. Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Exploitation des gaz de schistes sur le territoire de la Municipalité
- Projet de dragage de l'étang numéro 3 et la Baie Charette
- Dossier du camping Russel
- Refonte du site Internet
- Dossier de transfert - Municipalité régionale de comté
- Période de question à l'intérieur des procès-verbaux
- Pavillon au parc des Pionniers
- Terrain en milieu humide - lac Provost
- Étude environnementale pour l'abat-poussière
- Réaménagement de l'intersection des routes 125 et 329
- Réflexion au sujet du projet de dragage

13. Fermeture de la séance

11-04-141 Il est PROPOSÉ PAR Carole St-Georges et unanimement résolu que la présente séance soit et est levée. Il est alors 21 h 35.

Michel Séguin
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Richard Bénard
Maire